



**FAB - BBF**

Fédération Apicole Belge asbl • Belgische Bijenteeltfederatie vzw

La Fédération Apicole Belge certifie par la présente que le porteur du document dispose d'un cheptel apicole dont il a la charge.

A cette fin, et en conformité avec la décision du Gouvernement Fédéral, l'apiculteur a l'autorisation de se déplacer pour prendre soin de ses animaux.

Présidente de la FAB-BBF  
Eliane Keppens- Marescaux

---

Réponse du Ministre de l'Agriculture Fédéral, Mr D Ducarme en date du 23 mars 2020

Bonjour Madame Keppens,

Monsieur le Ministre Ducarme a bien reçu votre courriel et vous en remercie vivement. Il y a d'ailleurs accordé sa meilleure attention.

Monsieur le Ministre est bien conscient des difficultés que nos indépendants doivent affronter ces derniers jours. C'est pourquoi, il met tout en œuvre afin de maximiser les mesures de soutien en faveur des différents secteurs impactés.

L'apiculture étant une branche de l'agriculture et les agriculteurs étant autorisés à poursuivre leurs activités conformément à l'Arrêté ministériel du 18 mars 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, les apiculteurs sont donc également autorisés à poursuivre leurs activités.

En tant qu'activité essentielle et cruciale, l'agriculture n'est en effet pas concernée par les fermetures ou restrictions imposées par le Conseil National de Sécurité.

Les apiculteurs restent bien entendu invités à respecter scrupuleusement les mesures sanitaires d'application générale, telle que la distanciation sociale et les règles d'hygiène de base.

J'espère avoir répondu à votre question. Si vous le jugez opportun, n'hésitez pas à nous revenir. Je reste à votre disposition.

En vous souhaitant ainsi qu'à vos membres une bonne saison apicole,

Bien à Vous,

**ANNE FERON**

*Secrétaire de cabinet – Responsable politique générale*

Cabinet du Ministre Denis DUCARME - Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale

Kabinet van Minister Denis DUCARME - Minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie

Avenue de la Toison d'Or 87 - Gulden Vlieslaan 87

1060 Bruxelles - 1060 Brussel

Tél.: 02/541.63.36 - GSM : 0473/46.11.79 Fax: 02/219.09.14

FAB-BBF 0457.740.327

1430 – REBECQ 26 Mont Plaisir

Prés./Voors. : E. Keppens-Marescaux – VP/VV : L. Ignoul - Secr. : E. Bruneau Très./The. : Y. Roberti-Lintermans

E. Keppens [eliane.keppens26@gmail.com](mailto:eliane.keppens26@gmail.com) - L. Ignoul [laurent.ignoul@telenet.be](mailto:laurent.ignoul@telenet.be) E.Bruneau [bruneau@cari.be](mailto:bruneau@cari.be)